

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 11</b> <b>Présents : 9</b> <b>Votants : 9</b>	<b>Date de la séance : 08 juin 2026</b> <b>Date de la convocation : 04 juin 2026</b>
<b>Présents : Présents :</b> Mmes BONNETAIN Marie-José - BUIRON Camille – MM. CORNUAU David – DENUELLE Sixte – Mme GIBAS Emilie – M. GULGILMINOTTI Morgan – Mmes KOESSLER Marion – LATRACH Sandrine – M PERRAUD Aubin <b>Absents excusés :</b> M. PERRAUD Bruno - Mme SONDAZ Anne <b>Secrétaire :</b> M. CORNUAU David	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Recrutement d'un vacataire**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter une tâche précise, ponctuelle et limitée dans le temps, rémunérée à l'acte ;

Considérant la nécessité de recourir à un vacataire pour assurer les missions suivantes

- Accompagnement des élèves du RPI dans le bus
- Aide à la préparation des repas à la cantine de Vauxrenard
- Service, surveillance des élèves à la cantine d'Emeringes
- Surveillance et animation de la garderie périscolaire à Emeringes

Considérant que cette mission présente un caractère spécifique, discontinu et ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité ;

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :**

**Article 1er : Objet de la vacation**

Le Conseil municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour assurer les missions suivantes:

- Accompagnement des élèves du RPI dans le bus
- Aide à la préparation des repas à la cantine de Vauxrenard
- Service, surveillance des élèves à la cantine d'Emeringes
- Surveillance et animation de la garderie périscolaire à Emeringes

**Article 2 : Période d'intervention**

La mission sera assurée de manière ponctuelle sur la période suivante : du 26/05/2026 au 03/07/2026, en fonction des besoins de la collectivité.

**Article 3 : Rémunération**

La vacation sera rémunérée sur la base du SMIC horaire brut en vigueur au moment des services faits.

**Article 4 : Modalités de paiement**

La rémunération sera versée sur présentation d'un état de service fait, attesté par le Maire ou son représentant.

**Article 5 : Statut**

Le vacataire ne bénéficie d'aucun droit attaché à la qualité d'agent public permanent (notamment congés payés, avancement, indemnités permanentes ou droits à carrière).

**Article 6 : Autorisation du Maire**

Le Maire est autorisé à recruter le vacataire et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 7 : Transmission**

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,  
David Cornuau



Le Maire,  
Sixte Denuelle

